



## Conditions Générales de Ventes société JDC Bruges

-----  
Par michaudiere69

Bonjour,

Je suis actuellement sous contrat jusqu'en 2014 avec la société JDC, fournisseur de solution de paiement par carte bancaire, affilié à la société Locam S.A, en tant que loueur. J'ai eu le contact par la Banque Populaire Atlantique. J'ai dissous ma société que je dirigeais sous forme d'Entreprise Individuelle, et je n'ai donc plus l'utilité de cette prestation de services. Or, les CGV précisent que je dois m'acquitter de la somme jusqu'à la date de fin de contrat, soit 2014.

Ma question est la suivante: cette clause est-elle conforme à l'usage en matière de CGV, sinon au Droit? Pour aller plus loin, comment faire pour annuler cette clause?

Merci par avance de votre retour.